

MINISTÈRE DE L'ÉGALITÉ DES TERRITOIRES ET DU LOGEMENT

Paris, le **12 OCT. 2012**

**La ministre de la Réforme de l'Etat, de la
Décentralisation et de la Fonction Publique**

Le ministre délégué chargé de la ville

à

Monsieur Michel DINET, Président du Conseil
Général de la Meurthe-et-Moselle

à

Monsieur Michel THIERRY, Inspecteur Général
des Affaires Sociales

Référence : D12010418/JBM
Objet : Lettre de mission

Dans le contexte marqué par l'augmentation du niveau de pauvreté que connaît notre pays, le gouvernement a décidé d'élaborer un plan pluriannuel de lutte contre la pauvreté et pour l'inclusion sociale dans les prochains mois.

En préalable, pour associer l'ensemble des acteurs à la définition des actions à entreprendre, le gouvernement a souhaité organiser une Conférence qui se tiendra les 10 et 11 décembre prochains.

La conférence sera organisée autour de sept ateliers, présidés par les ministres les plus directement concernés par les domaines étudiés. Nous présiderons conjointement l'atelier consacré à la gouvernance des politiques de solidarité.

Cet atelier sera préparé par un groupe de travail dont, en accord avec le Premier ministre, nous avons souhaité que la présidence vous soit confiée. Vos compétences et votre expérience reconnues par tous seront particulièrement utiles pour mener ce travail important dans des délais relativement contraints.

Le groupe de travail, dont la composition est annexée à ce courrier, comporte une quinzaine de représentants du monde associatif, des personnes en situation de précarité et de pauvreté, des opérateurs, des collectivités locales ainsi que des travailleurs sociaux et des experts.

Quatre thématiques nous paraissent devoir être étudiées :

1 – La coordination, notamment institutionnelle, entre les collectivités territoriales, l'Etat, qu'il s'agisse de ses services ou de ses opérateurs (Pôle Emploi, ARS) et les organismes de sécurité sociale (CAF, CPAM, etc.), dans la conception, le financement, la mise en œuvre et l'évaluation de politiques déjà très largement décentralisées. Cette problématique recouvre en particulier celles du fonctionnement des différentes instances, de l'élaboration et du pilotage des schémas d'organisation, de la conception et du suivi des documents de programmation mais également celle des moyens de garantir l'équité territoriale. Au-delà de la coordination entre les institutions, généralement au plan départemental, il est également important de faciliter la mise en œuvre de projets territoriaux de développement social permettant de dépasser le cloisonnement des dispositifs administratifs et la multiplicité des intervenants ou référents.

2 - L'amélioration des modes de coopération entre les acteurs publics et le monde associatif et plus généralement avec l'environnement direct des usagers. Le rôle de coproduction des politiques sociales qui est celui des acteurs associatifs justifie de réfléchir à des modes de contractualisation plus pérennes et plus efficaces. C'est là une condition nécessaire pour aboutir à une plus grande efficacité des politiques. Il s'agit également de remobiliser les solidarités d'engagement et de proximité.

3 – L'association des intervenants sociaux et des personnes en situation de pauvreté à l'élaboration, à la mise en œuvre et à l'évaluation des politiques sociales. Les travailleurs sociaux et les publics des politiques sociales rencontrent de réelles difficultés à se repérer dans la complexité des acteurs et des dispositifs. Cette situation aboutit à priver les usagers d'une partie de leurs droits en les excluant de l'accès à des dispositifs qui leur sont destinées. Dans une logique de développement social, les pratiques d'action sociale doivent viser la mobilisation effective des capacités et ressources des usagers et associer les personnes en situation de pauvreté comme les travailleurs sociaux à la conception et à la mise en œuvre des politiques concernées.

4 – L'identification des besoins et l'évaluation des politiques mises en œuvre. L'observation des besoins de la population et l'évaluation de l'adéquation de l'offre à ces mêmes besoins constituent un point faible des politiques sociales. La définition et la mise en œuvre de nouvelles pratiques opérationnelles, comme le développement d'expérimentations, pourraient utilement y remédier.

Les quatre thématiques qui seront abordées pourront utilement utiliser les expériences menées dans les territoires de la politique de la ville, pour les questionner ou s'en inspirer, les problématiques rencontrées dans ces territoires recoupant les mêmes enjeux que ceux posés par le groupe de travail.

A l'issue des travaux que vous conduirez, vous produirez, en vous appuyant sur les travaux du groupe et les contributions des administrations, un document constitué des principaux constats, des propositions chiffrées avec l'identification d'éventuelles sources de financement, des pistes d'action de moyen terme et de la présentation d'expérimentations innovantes. Ce document servira de base aux débats de la conférence et alimentera le contenu du plan pluriannuel qui sera annoncé avant la fin de l'année 2012.

Nous comptons sur votre engagement pour formuler des propositions ambitieuses et réalistes pour améliorer la gouvernance des politiques sociales afin d'améliorer leur efficacité au bénéfice des personnes en situation de pauvreté.



Marylise LEBRANCU



François LAMY